

*Questions au Feuilleton***LA LOI SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE
SUPPLÉMENTAIRES**

MODIFICATION VISANT À LIMITER LES PRESTATIONS

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-120, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai aujourd'hui quelque chose qui ne porte pas à controverse et qui devrait être une véritable musique aux oreilles de tous les députés.

[Français]

Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 3151, 4036, 4308 et 4355.

[Texte]

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

Question n° 3151—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question n° 2599 où l'on dit notamment que l'on a fait des recherches dans toute la province pour trouver la pierre calcaire d'une valeur de \$2,500 nécessaire pour le bureau du premier ministre, avant de l'acheter dans la région de Cambridge (Ont.), a-t-on examiné le calcaire de la circonscription de Leeds—Grenville et, le cas échéant, a) quand, b) quels sont les nom et description de fonctions des examinateurs?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Comme il a été mentionné dans la réponse n° 2599, on a fait des recherches dans toute la province pour trouver des échantillons de pierre calcaire appropriée en s'adressant à des fournisseurs de pierre de Toronto. On n'a pas inspecté la qualité des calcaires de la circonscription de Leeds—Grenville, puisqu'elles produisent, de même que d'autres carrières, des moellons bruts plutôt que de la pierre de bonne dimension. De plus, aucun échantillon de ces carrières n'était compris parmi les échantillons obtenus aux fins d'exécution des travaux prévus. a) Sans objet, b) sans objet.

LA SUBVENTION ACCORDÉE AU NOVA SCOTIA VOLUNTEER
WEEK COMMITTEEQuestion n° 4036—**M. Crosby:**

1. Le Nova Scotia Volunteer Week Committee a-t-il reçu une subvention de \$7,800 du secrétariat d'État et, le cas échéant, dans le cadre de quel programme?

2. D'autres organismes ou groupes peuvent-ils recevoir des subventions dans le cadre de ce programme et, le cas échéant, dans quelles circonstances?

3. A-t-on versé une partie des \$7,800 accordés au Comité à l'épouse de M. Michael J. L. Kirby, ancien greffier adjoint du Conseil privé pour services rendus ou dépenses encourues?

4. M. Kirby a-t-il été impliqué de quelque façon que ce soit dans l'octroi de cette subvention et, le cas échéant, comment?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)):

1. Le Nova Scotia Volunteer Week Committee a reçu une subvention de \$7,800 pour son projet Community volunteer Recognition Kit. Voici deux des objectifs de ce projet: (i) favoriser les échanges de vues entre les minorités ethniques et la majorité au sujet de bénévolat; (ii) mettre en vedette des bénévoles au mérite exceptionnel. La subvention a été accordée en vertu du volet «Aide aux groupes» du Programme du multiculturalisme.

2. Oui, 51 subventions ont été accordées en Nouvelle-Écosse en vertu de ce programme pendant l'année financière 1981-1982. Les conditions de financement sont les suivantes: (i) le groupe doit être un organisme bénévole selon les critères établis pour les programmes du secrétariat d'État; (ii) le projet doit être conforme aux objectifs du programme ainsi qu'aux priorités du bureau régional du secrétariat d'État (dans le cas du bureau régional de Halifax, il s'agit de favoriser des activités susceptibles d'améliorer les relations entre la majorité et les minorités en combattant les préjugés).

3. Md. Bonnie Kirby est la coordonnatrice du comité et une partie de la subvention, soit \$3,000, servira à lui verser un salaire de \$500 par mois pendant six mois (du 1^{er} décembre 1981 au 31 mai 1982).

4. Non.

LE COMMISSAIRE DE LA GRC

Question n° 4308—**M. Robison (Burnaby):**

1. Le commissaire de la GRC est-il comptable au solliciteur général directement ou par l'entremise du solliciteur général adjoint?

2. Le commissaire a-t-il le statut de sous-ministre?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Le commissaire de la GRC est directement comptable au solliciteur général du Canada.

2. Aux fins de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, de la loi sur l'administration financière et de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, le commissaire de la GRC a le même statut que le sous-ministre. Cependant il a le titre de sous-chef et non celui de sous-ministre.

LES SIÈGES USAGÉS REMIS À NEUF D'AIR CANADA

Question n° 4355—**M. McKinnon:**

Au sujet de la réponse à la partie 3 de la question n° 4096, où l'on dit notamment que l'on a acheté d'Air Canada 215 sièges usagés remis à neuf au montant de \$276,860, cela signifie-t-il que chaque siège coûtera \$1,287.72 et, le cas échéant, pourquoi ces sièges coûtent-ils si cher s'ils sont «usagés»?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Les sièges usagés remis à neuf d'Air Canada coûteront un prix total de \$276,860 ou \$1,287.72 chacun. Ce prix se compare favorablement avec les alternatives suivantes: a) Nouveaux sièges de conception similaire pour remettre à neuf les sièges usagés pour un coût total de \$678,700 ou \$3,156 chacun, b) La remise à neuf des sièges existants par soumission compétitive varie de \$472,122.58 (\$2,195.92 chacun) à \$655,742.79 (\$3,048.71 chacun).